

PROCES-VERBAL ET COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 mars à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 23 mars 2022, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique LE NINIVEN, Maire.

Etaient présents : Dominique LE NINIVEN, Armel QUEMENER, Martine GUERIN, Caroline NENEZ, Frédéric LE NY, Sophie ARENS, Denis LE GUENIC, Patrick PENFORNIS, Damien SYLVESTRE, Sylvie JAMET, Sylvie PENFORNIS, André KERAUDREN.

Personnes excusées représentées : Marie ROLLAND a donné pouvoir à Martine GUÉRIN, Morgane LE POULICHET a donné pouvoir à Armel QUEMENER, Julie TARDIOLI a donné pouvoir à Caroline NENEZ.

Patrick PENFORNIS a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire demande aux élus présents si le compte-rendu de la séance précédente appelle une remarque de leur part quant à sa rédaction. Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 2022-02-01 : VOIRIE 2022

Monsieur le Maire présente les travaux de la commission Voirie.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser la commission « Voirie » à désigner les travaux de voirie à effectuer en 2022.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel global de cette opération :

Dépenses	Montant HT
Travaux à Kervazo, Lichouët, La Roche Piriou, Rostren et Le Cleuziou	62 731,10 €
Travaux à Kervazo, Le Quinquis, Saint Nicolas	35 561,70 €
TOTAL	98 292,80 €

Recettes	Montant HT
Conseil Départemental	50 000,00 €
Conseil Départemental Voirie (ex PDIC)	14 000,00 €
Autofinancement et emprunt	34 292,80 €
TOTAL	98 292,80 €

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

-**AUTORISE** la commission « Voirie » à désigner les voies concernées par le programme 2022,

-**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2022-02-02 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de la commission « Finances, Budget » réunie le 26 mars 2022,

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2022 :

Associations	Commune	Montant attribué
Associations locales		
Comité des fêtes de quartier :		
Chapelle Saint Guenolé	Priziac	50
Chapelle Saint Nicolas	Priziac	50
Chapelle Saint Yves	Priziac	50
Fêtes de la Madeleine	Priziac	50
Fêtes de Loctavy	Priziac	50
Fêtes de Poulran	Priziac	50
Comité de sauvegarde Fontaine Saint-Bého	Priziac	50
A.C.C.A	Priziac	50
ANACR	Lorient	70
ANIM' PRIZIAC	Priziac	1500
ANIM' PRIZIAC feu d'artifice	Priziac	800
AS PRIZIAC	Priziac	1500
Chapelle St Michel	Priziac	50
Chorale La Marion du Faouët	Le Faouët	30
Club des retraités	Priziac	222
Comité priziacois de la FNACA	Priziac	50
Dans Breizh E Bro Prizieg	Priziac	50
Deomp Gant Hent	Plouray	50
Entente PRIZIAC-PLOURAY Football Jeunes	Priziac	600
Gourinoise contre le cancer	Gourin	50
IDEA	Le Faouët	61
IDEA Ferme Idéhalles	Le Faouët	50
INAM Handball club	Le Faouët	30
Kreiz Breizh Elites	Carhaix-Plouguer	60
Kreiz Breizh Elites – départ d'étape	Carhaix-Plouguer	3000
Le Faouët Gymnastique	Le Faouët	90
Les amis de l'auditoire de justice dite Maison Montlouis	Priziac	100
Les amis des résidents EHPAD	Guémené	50
Les frimousses	Le Faouët	30
Médailleurs Militaires	Gourin	40
Mémoire du pays du Faouët	Le Faouët	20
Mémoire paysanne	Priziac	50
Rederien er lenn	Priziac	865
Ti An Dud	Le Faouët	100

Ty ar milad	Le Faouët	100
Etablissements scolaires extérieurs, par élève priziacois		
Voyage pédagogique (jusqu'à 3 jours)	Priziac	10
Voyage pédagogique (au-delà 3 jours)	Priziac	25
Association sportive – Lycée de Kerneuzec	Quimperlé	10
Lycée St Yves (classe d'inclusion)	Gourin	10
Maison Familiale Rurale	Eliant / Loudéac	10
IFAC campus des métiers Brest	Brest	10
Chambre de métiers et de l'Artisanat (Côtes d'Armor)	Ploufragan	10
Chambre de métiers et de l'Artisanat (Finistère)	Quimper	10
Chambre de métiers et de l'Artisanat (Ille-et-Vilaine)	Rennes	10
Chambre de métiers et de l'Artisanat (Morbihan)	Vannes	10
Bâtiment CFA 56 (élèves de St Michel)	Vannes	10
MFR de Questembert	Questembert	10
Associations départementales		
Au temps des parents	Cléguérec	30
Banque alimentaire du Morbihan – Adhésion	Vannes	80
Banque alimentaire du Morbihan – Subvention	Vannes	200
Secours catholique - Délégation du Morbihan		50
Croix Rouge française	Gourin	50
Entente Morbihannaise du Sport Scolaire	Vannes	0,15€/habitant
Fondation du patrimoine	Rennes	75
Solidarité Paysans	Locqueltas	50
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan	Vannes	100

- **RAPPELLE** que les associations doivent solliciter la subvention par écrit en joignant un RIB, un bilan financier de l'année 2021, un bilan prévisionnel 2022, ainsi que la situation bancaire au 1^{er} janvier 2022.

- **DEMANDE** aux associations et établissements hors commune de préciser le nombre de Priziacois concernés.

N° 2022-02-03 : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

VU l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Le Maire rappelle que chaque année le Conseil municipal est appelé à fixer les taux des taxes directes locales. Il précise que le taux de la taxe d'habitation est bloqué jusqu'en 2023 et ne s'applique plus aux résidences principales depuis 2020.

Le Maire ajoute que la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (taux de 15,26% en 2020) est désormais affectée à la commune.

Le Maire précise que la commission « Finances » a étudié ce sujet le 26 mars 2022 et propose de maintenir les taux.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties 32,26 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 37,18 %

N° 2022-02-04 : BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE

Sur proposition de la commission « Finances » réunie le 26 mars 2022,

Le Maire présente au Conseil Municipal et soumet au vote le budget primitif 2022 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à 1 072 100,80 €
- en section d'investissement à 817 904,35 €

Appelé à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** le budget primitif de l'année 2022.

N° 2022-02-05 : BUDGET PRIMITIF 2022 ASSAINISSEMENT

Sur proposition de la commission « Finances » réunie le 26 mars 2022,

Le Maire présente au Conseil Municipal et soumet au vote le budget primitif 2022 de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section d'exploitation à 37 882,45 €
- en section d'investissement à 68 337,21 €

Appelé à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** le budget primitif de l'année 2022.

N° 2022-02-06 : BUDGET PRIMITIF 2022 LOTISSEMENT

Sur proposition de la commission « Finances » réunie le 26 mars 2022,

Le Maire présente au Conseil Municipal et soumet au vote le budget primitif 2022 du Lotissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à 449 221,27 €
- en section d'investissement à 421 621,27 €

Appelé à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** le budget primitif de l'année 2022.

N° 2022-02-07 : CESSION DE PARCELLE COMMUNALE : AVIS DE LA COMMISSION

VU l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 161-10 et R 161-25 à R 161-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

VU l'article R 134-17 du Code des Relations entre le Public et l'Administration,

CONSIDERANT la demande de M LORCY Frédéric d'acquérir une partie du chemin rural cadastré sous le numéro ZV 40 au lieu-dit Rozaïc d'environ 330 m²,

VU la visite sur place de la Commission « Voirie » le 5 février 2022,

M. le Maire informe l'Assemblée que la Commission « Voirie » reconnaît la pertinence de la demande de M. LORCY. Il invite le Conseil à préciser le prix de vente.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** les prix de vente de ces biens à 3€/m² pour la cession de la partie est de la parcelle ZV 40,

- **DECIDE** de surseoir à la demande des acquéreurs dans l'attente des conclusions de l'enquête publique préalable à toute aliénation,

- **PRECISE** que les frais, droits et honoraires occasionnés par l'opération seront à la charge de l'acquéreur.

N° 2022-02-08 : CONVENTIONS DE PASSAGE SUR TERRAIN PRIVÉ

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est souhaitable d'envisager la signature de conventions de passage régissant l'entretien et le passage de randonneurs sur les parcelles privées. Les parcelles concernées sont les parcelles YB 19, 28, 29, 32, 39, 50 et 55 ; YS 5 et 10.

Il présente à l'Assemblée le tracé de ces chemins et les responsabilités pour la commune en matière d'entretien et sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour signer ces conventions.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** les propositions sus-indiquées,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de passage entre les propriétaires concernés, le Département et la Commune,

- **AUTORISE** le Maire à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 2022-02-09 : LOTISSEMENT : PROCURATION AU NOTAIRE

Afin de faciliter la cession des lots du Lotissement de la Lobélie, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à préciser la délibération n°2021-03-09 du 13 avril 2021 fixant le prix de vente des lots.

Il souhaite notamment que le Conseil Municipal autorise le Maire à donner procuration au notaire pour le représenter lors de la signature des Promesses Unilatérales de Vente et des Actes authentiques.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **MAINTIENT** le prix de vente des lots du lotissement « Hameau de la Lobélie » à 19 € HT /m², soit 22,80 € TTC/m²,

- **S'ENGAGE** à financer la part non couverte par les subventions et les ventes de lots, soit environ 20 000 € prévu,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** le Maire à donner procuration au notaire pour le représenter lors des ventes des lots du lotissement.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire invite les membres du Conseil à se concerter pour assurer une permanence au bureau de vote lors des élections présidentielles qui se dérouleront les 10 et 24 avril 2022 et des élections législatives qui se dérouleront les 12 et 19 juin 2022.

Élections présidentielles du 10 avril 2022		Élections présidentielles du 24 avril 2022	
De 07h45 à 10h30		De 07h45 à 10h30	
Dominique LE NINIVEN	Sophie ARENS	Dominique LE NINIVEN	Sophie ARENS
Caroline NENEZ	Patrick PENFORNIS	Caroline NENEZ	Patrick PENFORNIS
De 10h30 à 13h00		De 10h30 à 13h00	
Armel QUEMENER	Frédéric LE NY	Armel QUEMENER	Frédéric LE NY
André KERAUDREN	Denis LE GUENIC	André KERAUDREN	Denis LE GUENIC
De 13h00 à 16h00		De 13h00 à 16h00	
Martine GUÉRIN	Sylvie JAMET	Martine GUÉRIN	Sylvie JAMET
Sylvie PENFORNIS		Sylvie PENFORNIS	
De 16h00 à 19h00		De 16h00 à 19h00	
Dominique LE NINIVEN	Morgane LE POULICHET	Dominique LE NINIVEN	Morgane LE POULICHET
Julie TARDIOLI	Marie ROLLAND	Julie TARDIOLI	Marie ROLLAND

Élections législatives du 12 juin 2022		Élections législatives du 19 juin 2022	
De 07h45 à 10h30		De 07h45 à 10h30	
Dominique LE NINIVEN	Sophie ARENS	Dominique LE NINIVEN	Sophie ARENS
Caroline NENEZ	Damien SYLVESTRE	Caroline NENEZ	Damien SYLVESTRE
De 10h30 à 13h00		De 10h30 à 13h00	
Armel QUEMENER	André KERAUDREN	Armel QUEMENER	André KERAUDREN
Denis LE GUENIC	Frédéric LE NY	Denis LE GUENIC	Frédéric LE NY
De 13h00 à 15h30		De 13h00 à 15h30	
Martine GUÉRIN	Sylvie JAMET	Martine GUÉRIN	Sylvie JAMET
Sylvie PENFORNIS	Patrick PENFORNIS	Sylvie PENFORNIS	Patrick PENFORNIS
De 15h30 à 18h00		De 15h30 à 18h00	
Dominique LE NINIVEN	Morgane LE POULICHET	Dominique LE NINIVEN	Morgane LE POULICHET
Julie TARDIOLI	Marie ROLLAND	Julie TARDIOLI	Marie ROLLAND

- Le Maire rend compte de la réunion de la commission Commerce, Artisanat et Habitat du 25 mars portant sur le marché estival. Il précise que ce marché estival aura lieu de 17h à 21h30 près de la base nautique tous les vendredis à partir du 8 juillet.
- Le Maire informe les conseillers que le recrutement du Maître d'œuvre chargé de l'aménagement du bourg a eu lieu. L'entreprise retenue en sera prochainement informée.
- Le Maire fait le point sur les cessions au Lotissement de la Lobélie, il précise que 9 lots sur les 12 sont réservés ou vendus.
- Le Maire informe les conseillers que la commune peut reprendre la jouissance de la maison située sur la parcelle n° AC67 suite au décès du locataire. Les meubles vont pouvoir être repris par la commune et la parcelle revendue.
- Martine GUÉRIN informe les conseillers qu'un Conseil des enfants (correspondant aux classes de primaires) et un Conseil des ados (correspondant aux classes de 6^e à 3^e) va être mis en place
- Martine GUÉRIN informe les conseillers que la chasse aux œufs 2022 aura lieu le samedi 16 avril à 11h. Les membres du Conseil Municipal sont invités à participer à l'organisation de cet événement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Réunion du 28 mars 2022 – Délibérations n° 01 à 09

N° 2022-02-01 : Voirie 2022

N° 2022-02-02 : Subventions aux associations

N° 2022-02-03 : Taux d'imposition des taxes directes locales

N° 2022-02-04 : Budget primitif 2022 Commune

N° 2022-02-05 : Budget primitif 2022 Assainissement

N° 2022-02-06 : Budget primitif 2022 Lotissement

N° 2022-02-07 : Cession de parcelle communale : avis de la commission

N° 2022-02-08 : Conventions de passage sur terrain privé

N° 2022-02-09 : Lotissement : procuration au notaire

Dominique LE NINIVEN	
Armel QUEMENER	
Martine GUERIN	
Morgane LE POULICHET	Absente, représentée par Armel QUEMENER
Caroline NENEZ	
Marie ROLLAND	Absente, représentée par Martine GUÉRIN
Julie TARDIOLI	Absente, représentée par Caroline NENEZ

Frédéric LE NY	
Sophie ARENS	
Denis LE GUENIC	
Patrick PENFORNIS	
Damien SYLVESTRE	
Sylvie JAMET	
Sylvie PENFORNIS	
André KERAUDREN	